ASSEMBLÉE NATIONALE

16 juin 2011

DÉVELOPPEMENT DE L'ALTERNANCE ET SÉCURISATION DES PARCOURS PROFESSIONNELS - (n° 3519)

Commission	
Gouvernement	

SOUS-AMENDEMENT

N° 136

présenté par M. Cherpion

à l'amendement n° 47 de M. Proriol

à l'ARTICLE 3

À l'alinéa 5, supprimer les mots :

« d'un contrat de professionnalisation âgé de moins de vingt-six ans ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.